

**Jeudi 18 et vendredi 19 octobre 2018**

**Règlement Intérieur du concours**

**« Votre recherche, innovation ou simulation en 6 photos »**

L'Institut de formation en Soins Infirmiers d'Anancy du Centre Hospitalier Anancy Genevois, en collaboration avec le SDIS 74 et le CESU 74, organise un concours à l'occasion des « **journées paramédicales III** » sur le thème « *Recherche, Innovation et Simulation* » qui se dérouleront **les 18 et 19 octobre 2018** :

⇒ « **Votre recherche, innovation ou simulation en 6 photos** »

**Article 1 : Objet**

Le but de ce concours est d'agrémenter de façon ludique ces deux journées et de valoriser les idées novatrices sur la Recherche, l'Innovation (pédagogique ou managériale) et la Simulation en santé dans les formations initiales et continues de professionnels de santé.

**Article 2 : Conditions de participation**

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les participants aux « **Journées Paramédicales III** » qui se dérouleront au Centre Hospitalier Anancy Genevois (CHANGE), à l'exclusion des membres du comité d'organisation, du personnel de l'IFSI d'Anancy, du SDIS 74 et du CESU 74.

Le concours est ouvert à tout type de proposition entrant dans le cadre de la pratique de la Recherche, de l'Innovation (pédagogique ou managériale) et/ou de la Simulation en santé au sens large. Il peut s'agir de présenter une séquence de photographies avec commentaires sur une ou plusieurs thématiques parmi les trois citées précédemment.

Le nombre de photographies est de six avec un commentaire d'une phrase pour chacune d'entre elle.

Dans les deux cas, les travaux présentés ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Après acceptation du comité d'organisation, les travaux fournis par les concourants seront exposés pendant les deux jours.

En cas de refus, les concourants seront informés du motif au 30 septembre 2018 au plus tard.

**Article 3 : Modalités de participation**

La participation requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- ⇒ **Le formulaire d'inscription, à télécharger sur le site de L'IFSI d'Anancy : [www.ifs-anancy.fr](http://www.ifs-anancy.fr)**
- ⇒ **La séquence photos sur la Recherche, l'Innovation (pédagogique ou managériale) et la Simulation en santé devra nous parvenir en format A1 plastifié (59,4 cm x 84,1 cm), comprendra 6 photos au format 13x18, une légende de 80 caractères maximum espaces non compris, le nom de l'auteur et le nom de la structure où ont été prises les photos ainsi qu'une version numérique sous forme de PowerPoint (1 photo par slide avec identification des auteurs et de l'institution).**
- ⇒ **Un accord de l'institution où les photos ont été prises ainsi que l'autorisation de droits à l'image et de publication des personnes éventuellement présentes sur les photographies (*imprimés disponibles sur le site de l'IFSI*).**

Toute participation au concours est subordonnée à la qualité d'auteur de la production transmise. L'IFSI se dégage de toute responsabilité en cas de plagiat.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier Annecy Genevois  
IFSI d'Annecy - Formation continue  
1 avenue de l'hôpital  
BP 90074 – Epagny Metz-Tessy  
74374 PRINGY Cedex**

La date de clôture de remise des productions est fixée au **vendredi 14 septembre 2018**.

Pour tout renseignement complémentaire :

☎ 04 50 63 68 13

m@il : [ifsi.formation.continue@ch-annecygenevois.fr](mailto:ifsi.formation.continue@ch-annecygenevois.fr)

## **Article 5 : Critères de sélection - Jury**

Un jury de sélection décernera les prix aux trois lauréats du concours selon les critères suivants :

- ⇒ **Qualité de la séquence photos,**
- ⇒ **Originalité,**
- ⇒ **Respect du thème.**

Le jury sera composé de 5 personnes membres du comité d'organisation.

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner, des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité insuffisante.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement.

## **Article 6 : Annonce et publication des résultats**

Les résultats du concours seront annoncés par le président du jury ou son représentant lors de la 2<sup>ème</sup> journée, le vendredi 19 octobre 2018 à 15h30.

Les candidats pourront également consulter les résultats sur le site web de l'IFSI d'Annecy.

En cas d'absence, les gagnants seront contactés par courrier électronique pour convenir de la récupération des lots.

## **Article 7 : Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

## **Article 8 : Autorisation et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés aux supports transmis.

En cas de nombre insuffisant de concourants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours concerné.

Dans le cadre du concours, les concourants autorisent l'IFSI et le CHANGE à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins pédagogiques ou informationnelles. Tout usage commercial est exclu. Ces productions pourront être publiées :

- ⇒ **Sur les sites internet de l'IFSI d'Annecy et du CHANGE,**
- ⇒ **Dans les publications et/ou dans les supports de communication de l'IFSI d'Annecy et du CHANGE,**
- ⇒ **Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.**

Le comité d'organisation des « **Journées paramédicales III** »